

DÉCHETS

COLLECTES DES DÉCHETS

Plus besoin de vous poser de questions sur les dates et la nature des collectes de déchets grâce au moteur de recherche mis en place par la communauté urbaine

[gpseo.fr](https://www.gpseo.fr) (<https://www.gpseo.fr>)

!

En complément, **un calendrier simplifié** est distribué dans votre boîte aux lettres depuis le début de l'année.

Pour toutes vos questions : n° info déchets 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

www.gpseo.fr (<http://www.gpseo.fr>)



La collecte et le tri des déchets sont assurés depuis 2016 par la GPSEO.
Retrouvez toutes les infos pratiques sur
[cette page \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/)

COMMENT TRIER VOS DÉCHETS ?

Chez vous, vous disposez de **3 bacs** pour la collecte sélective de déchets ménagers :

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/dechets?>

- **Bac à déchets ordinaires** : pour les aérosols, les conserves, divers détrit­us alimentaires et ménagers, les emballages aluminium.
- **Bac à emballages ménagers recyclables** : pour les flacons et les bouteilles en plastique, les briques alimentaires, les cartons et les suremballages en carton, le papier, les canettes, les boîtes de conserves.
- **Bac à déchets végétaux** : pour la pelouse, les feuillages, les petits branchages (moins de 1 mètre), les petits fagots... Les végétaux en sac plastique ne sont pas collectés.

Vous pouvez également demander la **mise à disposition de composteurs individuels au Service conteneurs au 0800 40 36 40 (numéro vert)**

LES DÉCHETS INTERDITS POUR VOTRE POUBELLE

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

APPORTS VOLONTAIRES

Des points d'apport volontaire sont disponibles **dans la Ville** :

- **Des conteneurs à papier** : pour les journaux, les magazines, les prospectus et publicités.
- **Des conteneurs à verre** : pour les pots de bébé, de confiture, les bocaux, les bouteilles de bière, de vin, d'eau.

Attention à ne pas utiliser les conteneurs à verre entre **22h et 7h du matin** pour respecter votre voisinage.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Devant chez vous, une collecte est organisée plusieurs fois dans l'année. Référez-vous au calendrier des collectes pour connaître les dates précises en fonction de votre secteur.

Seuls les encombrants des ménages sont collectés : l'électroménager, les canapés, sommiers, matelas, le mobilier et les gros jouets.

Attention : les objets coupants, dangereux ou trop lourd ne seront pas collectés.

Vous avez la possibilité d'aller déposer vos encombrants à la Déchetterie des Closeaux ou à la Déchetterie de la Vaucouleurs. Ne sont pas acceptés les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les produits à base d'amiante, les déchets de soins médicaux à domicile.

DÉCHÈTERIE DES CLOSEAUX

- [Adresse \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-adresse\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-adresse)
- [Contact \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-contact\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-contact)
- [Liens utiles \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-liens-utiles\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-liens-utiles)
- [Document\(s\) \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-document-s-\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-document-s-)

Accessible aux particuliers uniquement.

COMMUNES CONCERNÉES

Depuis le 3 mai 2021, les habitants des 73 communes ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, dans le cadre d'une expérimentation.

En savoir plus >

[cliquez ici \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries/ouverture-des-12-decheteries-du\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries/ouverture-des-12-decheteries-du)

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)

- Lundi, mardi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)

- Lundi, mardi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h
- Jeudi : 13h30 – 17h
- Dimanche : 9h – 12h

Ouvert les jours fériés sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

La déchèterie n'accepte plus personne 15 minutes avant la fermeture, afin de s'assurer que les agents puissent fermer la déchèterie à l'heure.

CONDITIONS DE DÉPÔT

A noter que ne sont pas autorisés:

- les véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)
- les véhicules de plus de 1m90 de hauteur
- les remorques égales ou supérieures à 500kg

Justificatifs à présenter pour les particuliers:

- Badge ou justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité

Dépôt exceptionnel (déménagement, décès):

La demande de

[dépôt exceptionnel doit être sollicitée 2 jours ouvrés avant la date souhaitée via le formulaire en ligne](https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/depot-exceptionnel-en-decheterie/)
(<https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/depot-exceptionnel-en-decheterie/>)

.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Déblais/gravats, déchets verts, encombrants, bois, cartons, métaux, huiles de vidange, huiles de friture, piles/accumulateurs, batteries, pneumatique, DEEE, lampes, mobilier, DDS, radiographies, cartouches d'encre, papiers, verres.

ET N'OUBLIEZ PAS DE RECYCLER !

LES OBJETS EN BON ÉTAT

- Vente en **vide-grenier** ou sur les applications et sites internet dédiés.
- Don à la ressourcerie AptiPrix qui offre une seconde vie aux objets collectés: informations sur **aptima.fr/ressourcerie-aptiprix** ou à des **associations caritatives** (Secours populaire, Emmaüs, le Secours catholique...).

LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES

- **Reprise gratuite** par le revendeur en cas de livraison d'un nouvel appareil. En l'absence de livraison, vous pouvez déposer votre vieil équipement chez le revendeur, dans les bacs prévus à cet effet.
- Dépôt des petits appareils électriques (ex: sèche-cheveux) dans les **bacs de collecte accessibles dans les grandes surfaces ou chez les revendeurs** (on peut également y déposer piles et batteries, lampes et néons, cartouches d'imprimante, téléphones portables).

ET LES PRODUITS NON COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE?

Textile, linge, chaussures:

Dépôt dans les bornes de collecte **Le Relais** installés dans la rue ou sur un parking ou dans leur boutique **Ding Fring**: informations au **09 53 11 92 40**.

Des enseignes de prêt-à-porter organisent des opérations ponctuelles de collecte, contre remise d'un chèque cadeau ou d'une réduction à utiliser dans le magasin (Auchan, Camaïeu...).

Trouvez le point d'apport le plus proche sur

[lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr/) (<http://www.lafibredutri.fr/>)

.

Médicaments et déchets de soins:

À ramener en pharmacie, sans les emballages carton et notices à recycler dans votre bac jaune.

Plus d'informations sur

[dastri.fr](https://www.dastri.fr/). (<https://www.dastri.fr/>)



Que risquez-vous en cas de dépôt sauvage? Jusqu'à 1500 € d'amende.

